

CAUDAN

magazine municipal

Éco-pâturage au vallon de Kergoff



**GRAND
ANGLE**

P04

Finances communales :
le budget 2023



Mai 2023

N°
06

P.8

Urbanisme : chercher la bonne information avant d'entreprendre

P.14

L'outil en main



- 03 Édito
- 04 Finances & budget 2023
- 08 Travaux - Urbanisme - Affaires économiques
- 12 Environnement
- 14 Enfance et jeunesse
- 17 Sport et vie associative
- 19 Chroniques de la majorité et de la minorité
- 20 Bienvenue
- 20 Pratique - État civil
- 22 Actualités
- 23 Communication - Culture - Évènementiel
- 23 Vie sociale
- 24 Recette de saison



- **Directeur de la publication** : Fabrice VELY, Maire de Caudan.
- **Directrice adjointe de la publication** : Gaëlle LE DERF, adjointe en charge de la communication et de la culture.
- **Création et impression** : Imprimerie Icônes. Imprimé à 3300 exemplaires.
- **Rédaction** : Fabrice VELY, Maire de Caudan ; Christophe ALLAIN, premier adjoint - Finances ; Jérôme ROUILLON, adjoint aux Travaux - Urbanisme - Affaires économiques - Agriculture ; Sandrine LE ROUX, adjointe à l'Enfance - Jeunesse ; Olivier BENGLOAN, adjoint à la Vie Scolaire - Transports ; Martine DI GUGLIELMO, adjointe aux Affaires Sociales - Solidarités - Handicap ; André LOMENECH, adjoint à l'Environnement - Patrimoine bâti - Sécurité - Personnel ; Marie-Pierre LE CHEVILLER, adjointe au Logement Social ; service communication
- **Crédits photos** : services municipaux et adjoints au maire, Adobe Stock. Photo de couverture : Daniel LE HIN



Chères Caudanaises, chers Caudanais

La municipalité, à travers le budget qu'elle vient de faire adopter par le conseil municipal, est confiante malgré un contexte économique et social qui s'est compliqué. La feuille de route établie en 2020 reste notre guide pour faire progresser sans cesse notre commune. Les opportunités qui peuvent se présenter à nous en matière de financement sont saisies toujours dans le respect de l'intérêt des Caudanais. La rénovation énergétique de nos écoles publiques et la construction de la Maison d'Assistants Maternels en sont l'illustration. Ces programmes importants pour la commune bénéficient de concours financiers extérieurs importants qui allègent la charge pour la commune et réduiront nos frais de fonctionnement.

En 2023, nous entamons des chantiers pluriannuels qui vont nous mener jusqu'à la fin du mandat voire au-delà avec le chantier de Pont-Youan et celui de la mairie et de ses abords. Les années se succèdent rapidement et nous voilà déjà au milieu du mandat municipal 2020-2026. Le temps des décisions et de l'action est toujours long. Ce qui commence à être vu aujourd'hui est le fruit d'un long travail préparatoire invisible mais essentiel mené par les élus, les services et tous nos partenaires. A propos de la mairie, nous aurons l'occasion dès le mois de mai d'en échanger directement avec vous pour définir le programme des années à venir.

Les contraintes financières nous imposent, comme n'importe quel foyer, à prioriser nos actions. Certains d'entre vous souhaiteraient que nous allions plus vite sur une problématique qui les concerne particulièrement. Je me dois de conserver avec mes adjoints, un regard global pour fixer nos choix année par année. Toujours, nous écoutons mais nous ne pouvons satisfaire immédiatement chaque demande.

Cette année, nous avons dû nous résoudre, en responsabilité, à augmenter les taux d'imposition communaux pour compenser partiellement la hausse des coûts de l'énergie que nous subissons comme chacun d'entre vous. Ces taux étaient inchangés depuis 2004 et malgré cette hausse de 5%, les contribuables caudanais continueront de bénéficier de la taxation foncière la plus clémente des 25 communes de Lorient Agglomération.

Grâce à la prise rapide dès l'automne de mesures de réduction de nos consommations énergétiques et grâce à notre programme de rénovation de nos bâtiments et de l'éclairage public, la hausse est contenue mais elle reste forte (+ 400 000 €). Dès 2023, nous engageons 120 000 € supplémentaires d'investissements pour abaisser la consommation électrique de notre éclairage public et celui dans nos bâtiments. Le projet de la nouvelle mairie sera aussi l'opportunité de réduire fortement son empreinte environnementale et donc les coûts de fonctionnement.

Nous subissons tous une inflation jamais connue depuis longtemps, des difficultés sociales se font jour pour certains d'entre nous mais la commune et le CCAS se tiennent aux côtés des Caudanais en difficulté afin de les aider à traverser cette période difficile.

L'année 2023 est tracée, face aux contraintes que nous subissons, l'équipe que je mène reste mobilisée, agile et déterminée au service de la commune, avec vous et pour vous.

Fabrice Vély

Maire de Caudan

Vice-Président de Lorient Agglomération

Kaodanadezed ker, Kaodaniz ker,
Fiziañs en deus an ti-kêr, dre ar budjed emañ o paouez lakaat deger get ar c'huzul-kêr, daoust d'ur blegenn ekonomikel ha sokial a zo daet da luziñ. Ar sturfolenn savet e 2020 a chom hon heñcher evit lakaat hor c'humun da vonet àr-raok dibaouez. Pa gaver avel e reomp kement tra a c'hellomp evit argantaouiñ hor raktresoù en ur zoujiñ da vad tud Kaodan. Nevesadur energetek hor skolioù publik ha savidigezh Ti ar Skoazellerion-mamm zo skouerioù ag an dra-se. Evit ar programmoù bras-se evit ar gumun e kemeromp tro ar skoazelloù bras a argant ag an diavaez. Evel-se e vez skañvoc'h karg ar gumun hag e vez digresket hor frejoù monet en-dro.

E 2023 e vo boulc'het chanterioù liesvlezek hag az a d'hor c'has betek fin ar respetad, ha pelloc'h zoken gant chanter Pont Youann ha hani an ti-kêr hag e droàdroioù. Emañ ar blezadoù é tonet buan an eil àr-lerc'h egile ha setu-ni e-kreiz respetad 2020-2026 ar c'huzul-kêr. Hir e vez bepred an amzer divizout hag ober. Ar pezh a groger da welet en deiz hiziv zo frouezh un hir a labour brientiñ diwelus met pouezus evit an dilenniñ, ar servijoù ha razh hor c'hevelerion. Evit a sell ouzh an ti-kêr hor bo digarez da gomz asambI ag a dra-se ganeoc'h adal miz Mae evit dielfenniñ programm ar blezadoù a za. Get ar bec'h war an argant omp rediet, evel evit n'eus forzh pe tiad-tud, da lakat oberoù dimp-ni da dremen da gentañ. Meur a unan en ho mesk a fellje dezhe ez ajemp buanoc'h àr ur gudenn a sell oute dreist-pep-tra. Selaou a reomp atav met ne c'hellomp ket roiñ e c'houlenn diouzhtu da bep hini.

Er blez-mañ hon eus ranket em derriñ, abalamour d'hor c'harg, da

greskiñ feurioù telliñ ar gumun evit kempoueziñ evit darn kresk koust an energiezh a zo gouzañvet ganeomp evel gant pep hini en ho mesk. Ne oa bet bet cheñchet ar feurioù-se abaoe 2004 ha daoust d'ur c'hresk a 5 % e kendalc'ho trujidi Kaudan da baeiñ an taosoù izelañ war ar font e-mesk ar 25 kumun ag an Oriant Tolpad-kêrioù. Get an diarbennou kemeret adal an diskar-amzer evit digreskiñ hor bevezadurioù energiezh ha get hor programm da reneveziñ hor savadurioù hag ar goulaouiñ foran e vestroniomp ar c'hresk met bras eo c'hoazh (+ 400 000€). Adal 2023 e vo postet 120 000 € ouzhpenn ganeomp evit ma vo bevezet nebeutoc'h a argant get ar goulaouiñ foran en hor c'humun ha get hon savadurioù. Tro hor bo ivez get raktres an ti-kêr nevez da vihanaat kalz al louc'h ekologel ha diàr-se ar c'houstoù monet en-dro.

Gouzañv a reomp razh kresk ar prizioù a zo bet biskoazh a-werso. Diaesterioù sokial zo evit meur a unan en hon mesk met emañ ar gumun ha Kreizenn Obererezh Sokial ar Gumun (KOSG) asambI get an dud a Gaodan o devez diaesterioù evit o sikour tremen ar mare diaes-se.

Follenn-hent ar bloavezh 2023 zo savet, a-dal d'ar rediennoù gouzañvet ganimp. Ar skipailh renet ganin a gendac'h da roiñ bec'h, hag a zo prim ha mennet da labourat e servij ar gumun, geneoc'h hag evidoc'h.

Fabrice Vély

Maer Kaodan

Besprezidant en Oriant Tolpad-kêrioù

Un budget de combat pour faire face à la conjoncture tout en gardant le cap massif sur les investissements

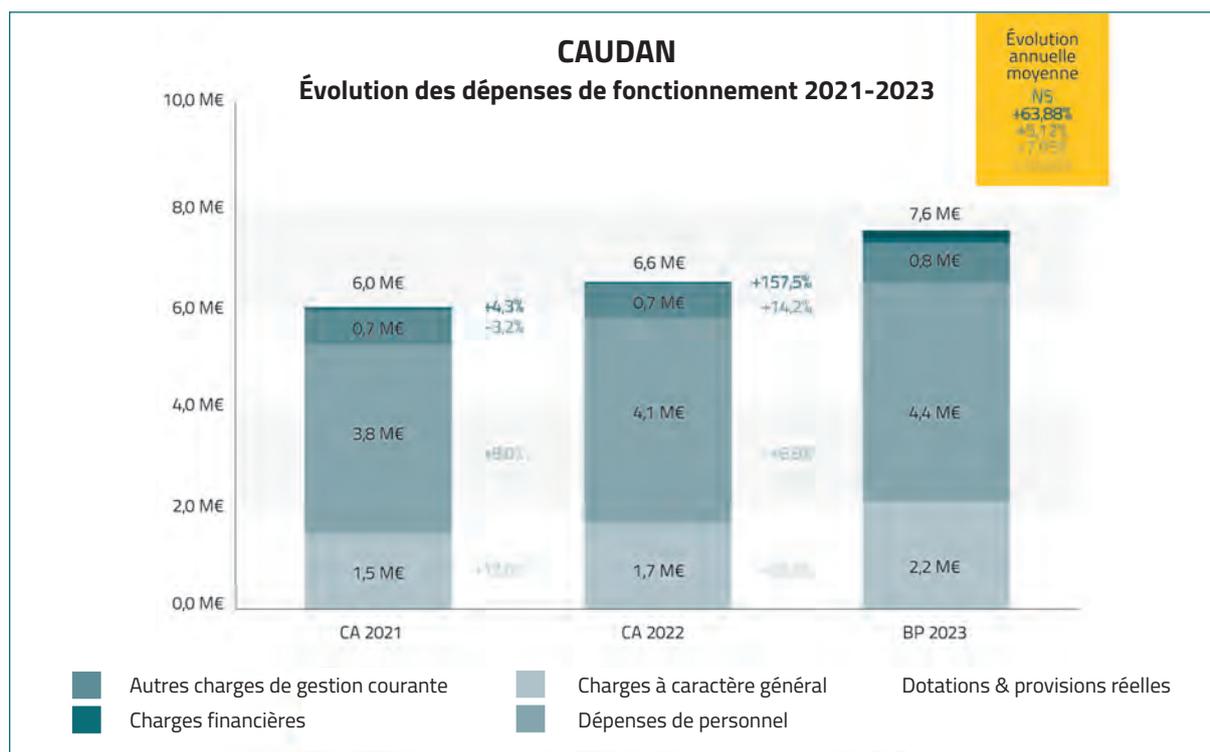
Voté à l'unanimité (moins trois abstentions), le budget principal s'inscrit dans un contexte tendu en raison notamment des chocs inflationnistes et énergétiques qui vont durement éprouver la capacité de résilience de la commune. Pour la première fois depuis près de vingt ans, une augmentation de 5% des taux des impôts locaux a été votée. Malgré tout, avec un fort volume prévisionnel d'équipements et de travaux, le budget 2023 se veut résolument optimiste et maintient le cap du soutien massif à l'investissement en préparant, dès à présent, les nouvelles transitions du XXI^{ème} siècle.

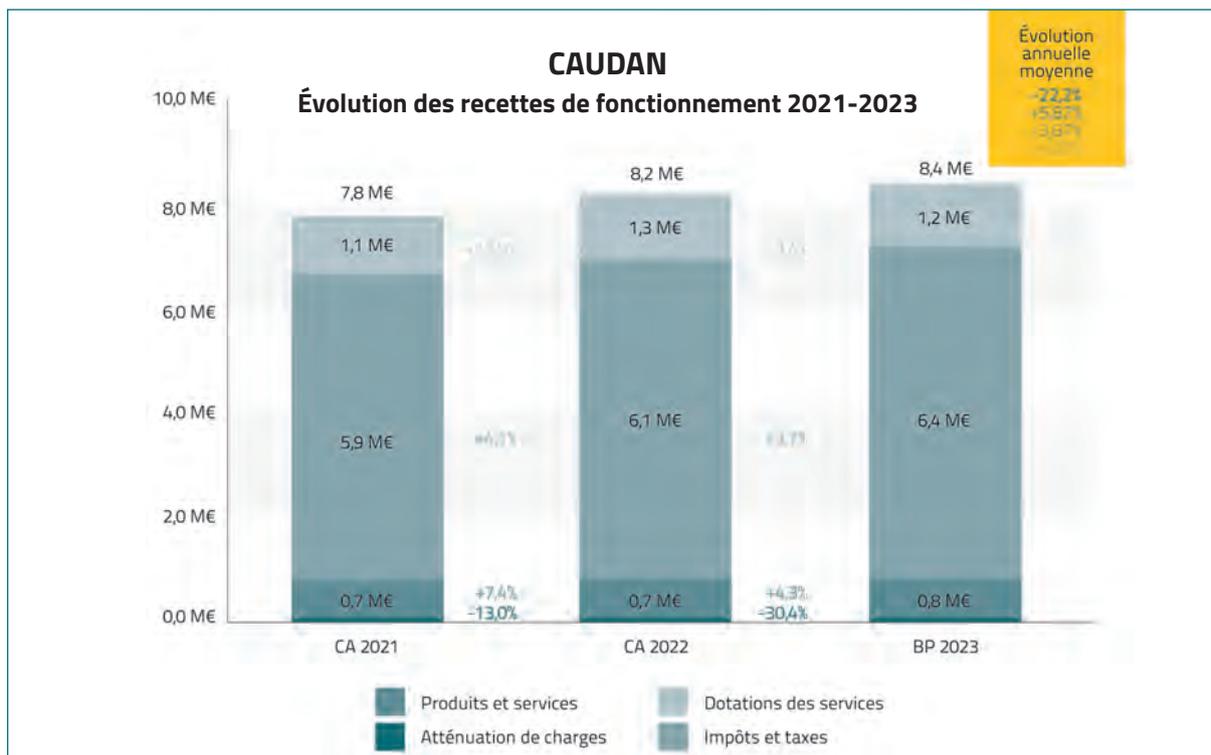
I- CE QU'IL FAUT RETENIR DU FONCTIONNEMENT

Pour la première fois dans l'histoire budgétaire, la commune sera confrontée à plusieurs défis en raison du cumul des chocs inflationnistes et énergétiques, de l'augmentation de la masse salariale et des effets directs de la remontée des taux d'intérêts.

Premier défi : faire face aux chocs de conjoncture dans un contexte de forte houle avec des dépenses de fonctionnement inscrites à la hausse : + 982 000 € (+ 15%) / 2022.

- Des crédits inscrits à la hausse en raison des prix du gaz multipliés par 3,5 et de l'électricité par 2,5 (ramené à 1,8 grâce à l'amortisseur instauré par l'Etat). Le poste énergie (gaz, électricité, carburant) passe de 343 175 € en 2022 à une prévision de 750 000 €, **ce qui représente une hausse prévisionnelle de 406 000 € sur un an.**
- Des crédits inscrits à la hausse au niveau du poste personnel avec un prévisionnel de dépenses en **augmentation de près de 285 000 € (+ 7%) / 2022** pour atteindre les 4 400 000 € de crédits inscrits. Un poste qui représente désormais 60 % des dépenses de fonctionnement avec, en 2023, la prise en compte sur une année pleine de



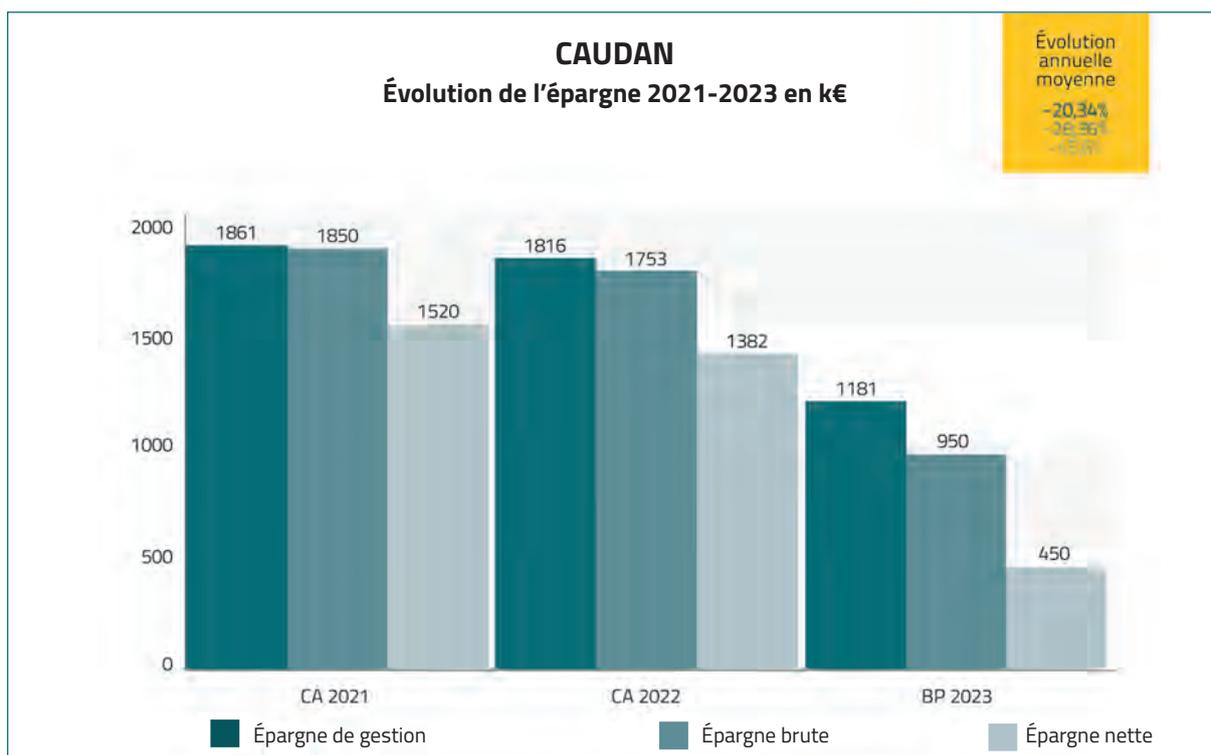


l'augmentation du point d'indice (+ 3,5%) de la fonction publique fixé par l'Etat.

- Des crédits inscrits à la hausse du fait de l'envolée des taux d'intérêt au niveau des frais financiers (113 000 € inscrits). **Une hausse de près 70 000 €** qui s'explique par un ré-endettement de la commune avec les emprunts de 700 000 € et de 1,6 M€ souscrits en 2021 et 2022.

Deuxième défi : maintenir un filet de sécurité en préservant un bon niveau d'épargne prévisionnelle: le choix assumé d'augmenter les taux des impôts locaux de 5 %

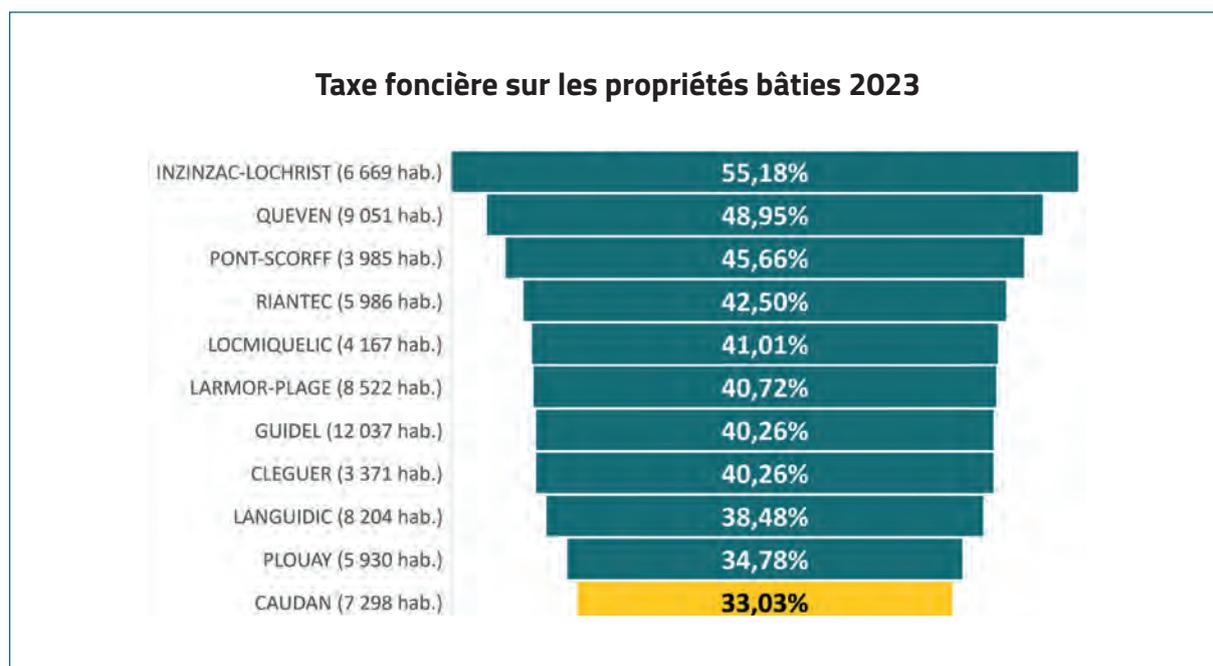
- Confronté, d'un côté, à une stagnation prévisionnelle attendue des recettes de fonctionnement (+ 172 000 €) et, de l'autre, à une flambée des dépenses de fonctionnement (+ 982 000 €), **il convenait d'agir afin de ne pas mettre en péril notre niveau d'épargne et donc**



de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante. Il a été décidé d'augmenter de 5% les taux d'imposition.

- **Pourquoi augmenter maintenant les taux d'imposition ?** La hausse automatique des bases fiscales de 7,1% décidée par l'Etat conduisait à une augmentation de 235 000 € des impôts locaux. Une hausse certes significative mais insuffisante au regard notamment de l'envolée des dépenses courantes, en particulier des coûts énergétiques (+ 406 000 €) pour la commune. C'est la raison pour laquelle, il a été proposé une augmentation de 5% des taux des impôts locaux pour générer au total 400 000 € d'encaissement en plus par rapport à 2022. Cette augmentation des taux représente un effort de 25€/an en moyenne pour chaque logement.
- **Le nouveau taux caudanais 2023 de la taxe sur le foncier bâti (33,03%),** qui est l'impôt local le plus représentatif, **reste l'un des plus bas des 25 communes de Lorient Agglomération** dont la moyenne des taux du foncier bâti est de 39,97%.

A titre de comparaison :



- La dernière augmentation des taux caudanais remonte à ... 2004. Il n'y a jamais de "bon moment" pour le faire comme il n'est jamais facile pour les élus de décider d'actionner le levier fiscal. Mais compte-tenu de la conjoncture et de l'obligation qui est la nôtre d'agir en responsabilité, c'est tout à la fois une décision difficile mais nécessaire et assumée collectivement. **Ce sera la seule augmentation des taux sur le mandat.**

II - CE QU'IL FAUT RETENIR DES INVESTISSEMENTS

Troisième défi : avec 5 820 000 € de crédits votés, garder le cap du soutien massif à l'investissement et préparer l'avenir.

- Malgré la conjoncture, fallait-il se mettre en "mode pause" et réduire la voilure ? L'option qui a été retenue a été, au contraire, de **garder le cap du soutien à l'investissement pour continuer à valoriser le cadre de vie communal selon notre programmation pluri-annuelle d'investissements (PPI)** qui est en quelque sorte notre gouvernail.
- Les nouveaux chantiers et projets 2023 ont ce même dénominateur commun, celui de **conduire les nouvelles transitions du XXI^{ème} siècle tant en termes de déplacements** (futures pistes cyclables intégrées dans le schéma de Lorient Agglomération) **que sur le plan énergétique** (rénovation thermique des écoles publiques).
- Ce plan pluriannuel d'investissements a débuté en 2020 par la **rénovation-extension du restaurant**

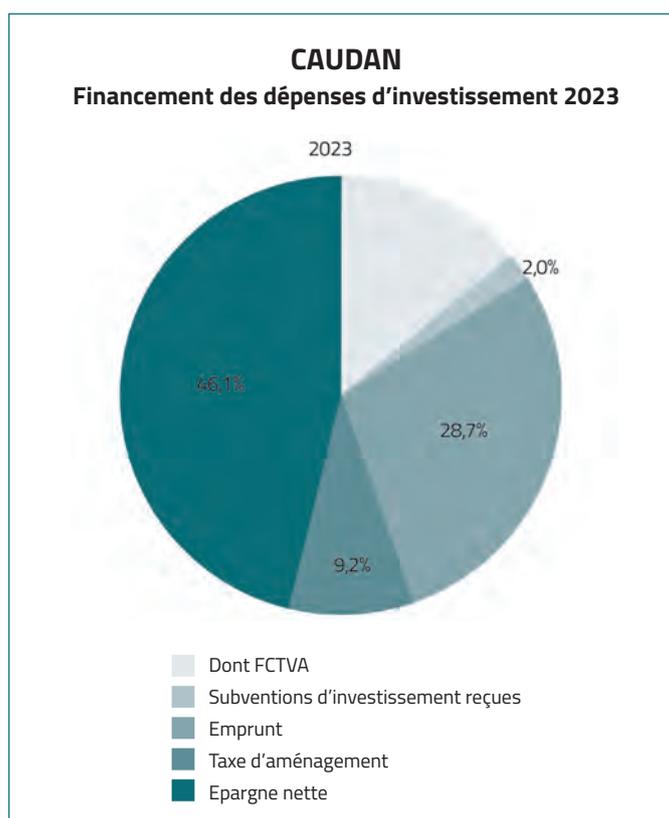
scolaire et de la requalification de ses abords, dont les travaux se sont terminés en 2022. Il se poursuit maintenant par **la requalification, sur trois exercices (2023, 2024, 2025), du quartier de Pont-Youan**. Ce plan pluriannuel se décline également - au travers des premières études - par la **future dynamisation du centre-ville avec le projet à moyen terme de démolition-reconstruction de la mairie**, dont les premiers éléments sont matériellement inscrits au budget 2023.

Prévisions des opérations d'investissement 2023 : 5 820 000 €



Compte tenu du fort volume d'investissement prévisionnel, des financements importants seront mobilisés. Outre la mobilisation du fonds de compensation de la TVA (680 000 €) et un total de 1,4M€ de subventions à percevoir, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Il dépendra de l'autofinancement dégagé mais également du rythme de consommation des crédits et de perception des subventions.

Avec un montant prévisionnel d'équipement et de travaux qui pourrait avoisiner les 5,5 M€ en fin d'année, **l'emprunt nécessaire sera de 2 M€**, soit un encours de dette d'environ 5 M€ au 31 décembre 2023 (contre 3,4 M€ au 31 décembre 2022). L'endettement par habitant passerait de 477 € à 700 €, soit un niveau inférieur (775 €) à celui des communes de la strate démographique à laquelle appartient Caudan.



Urbanisme : chercher la bonne information avant d'entreprendre

Le plan local d'urbanisme a été modifié par le conseil municipal le 23 janvier dernier.

Les objectifs poursuivis par cette procédure étaient de rendre le PLU compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Lorient :

- Ajuster les documents du PLU au regard des objectifs de consommation d'espace, de logements ou de densité donnés par le programme local de l'habitat et par le SCoT,
- Reclasser en zone Agricole ou Naturelle non constructible les secteurs bâtis incompatibles avec le contour des agglomérations et villages esquissés dans le SCoT et non éligibles en tant que Secteurs Déjà Urbanisés au sens de la loi ELAN,
- Ajuster si nécessaire le règlement de la zone Agricole afin de le rendre compatible avec les prescriptions du SCoT,
- Ajouter éventuellement des bâtiments pouvant changer de destination dans les zones Agricoles ou Naturelles ainsi corrigées,
- Délimiter la centralité commerciale et la Zone d'Activités Commerciale de Caudan, et assortir ces périmètres de règles, en adéquation avec les prescriptions du SCoT.

Le PLU approuvé est consultable sur le site Internet de la Commune (caudan.fr) et sur le géoportail (geoportail-urbanisme.fr).

Ainsi, vous disposerez de toutes les informations utiles et nécessaires avant d'entreprendre une démarche d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.

Les deux principales formes d'autorisation d'urbanisme sont le permis de construire et la déclaration préalable.

Quand doit-on formuler une demande de permis de construire ?

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² en zone N et A et de plus de 40 m² en zone U. Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination (exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire).

Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.



Le recours à un architecte est obligatoire si la surface de plancher créée après travaux dépasse 150 m².

Quand vous construisez une maison individuelle pour votre usage personnel, vous n'êtes pas obligé de respecter la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés.

Par contre, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues doivent l'appliquer. Elles sont construites et aménagées de façon à être accessibles quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile. Afin de vérifier la prise en compte de cette obligation, une attestation d'un bureau d'étude devra être jointe lors du dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Quand doit-on formuler une déclaration préalable ?

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire.

Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux.

Les travaux et constructions suivants doivent faire l'objet d'une DP :

- Modification de l'aspect extérieur de la construction
- Agrandissement et surélévation d'une maison individuelle (si la surface de plancher ou son emprise au sol créée est inférieure ou égale à 40 m² en zone U et inférieure ou égale à 20 m² en zone A et N)
- Aménagement des combles
- Transformation d'un garage en chambre
- Travaux sur la toiture
- Installation d'une fenêtre de toit
- Installation d'une piscine

- Creuser une cave
- Construction d'un abri de jardin
- Installation d'une serre
- Construction d'une véranda
- Construction d'un garage
- Construction d'une pergola ou un carport
- Construction d'une terrasse
- Pose de boîtier de climatisation ou de pompe à chaleur
- Pose de panneaux solaires au sol
- Mur et clôture
- Cabane de chantier
- Installation de caravane dans votre jardin
- Changement de destination

Les délais d'instruction sont de deux mois en règle générale pour les demandes de permis de construire et d'un mois pour les déclarations préalables. Les délais courent à compter de la

réception du dossier complet en mairie (après, le cas échéant, demande de pièces complémentaires ou manquantes).

Une fois la décision signée par le maire, celle-ci doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain par le pétitionnaire pendant toute la durée des travaux.

Après réalisation de l'opération, une visite de conformité peut être organisée par la mairie après réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

Vous pouvez également, avant d'engager les démarches officielles, prendre contact avec le service urbanisme de la mairie ou solliciter un rendez-vous avec le service instructeur de Lorient Agglomération (qui tient une permanence le jeudi après-midi en mairie).

Étude d'urbanisme : requalification du centre-ville

Afin de pouvoir se projeter vers le Caudan de demain, les élus ont confié à un groupement de bureaux d'études la réalisation d'une étude d'urbanisme relative à la requalification du centre-ville. Cette étude préliminaire a notamment pour objet de s'interroger sur la place à consacrer à la voiture, sur le développement des cheminements doux et plus globalement sur le réaménagement des espaces publics. Elle permettra aussi de définir les hypothèses d'implantation de la future mairie.

Une réunion de présentation au public des rendus de cette étude est prévue le **jeudi 11 mai à 18h30 à la salle des fêtes Jo Le Ravallec de Kergoff**. Cette réunion est bien entendu ouverte à toutes et à tous.



ZAC du Lenn Sec'h

Commercialisation de la phase C2

La commercialisation de la phase C2 de la ZAC du Lenn Sec'h va débuter dans les semaines à venir. Il s'agit de 28 lots libres à bâtir, de superficies comprises entre 315 m² et 511 m². Les prix de vente ont été fixés par délibération du conseil municipal et se situeront entre 170 € TTC/m² pour 4 lots réservés à des primos accédants et 230 € TTC/m² pour les autres lots (200 € TTC/m² en cas d'engagement de l'acquéreur à faire de ce logement sa résidence principale pendant au moins 5 ans).

Toute demande de renseignement ou d'inscription sur la liste de pré-réservation est à faire par mail à la mairie (mairie@caudan.fr).

Prochaines étapes de développement

La ZAC du Lenn Sec'h poursuit son développement permettant de répondre aux besoins de logements de la commune, que ce soit en terrains à bâtir ou en logements collectifs. La ZAC a permis, depuis son démarrage en 2010, la création de plus de 300 logements, avec l'objectif de réaliser 30 % de logements sociaux. Les prochaines phases d'extension de la ZAC permettront de développer de manière progressive et étalée dans le temps l'urbanisation du bourg de Caudan en direction des villages de Kergohal et de Kerio (phases D et E). Un appel d'offres sera lancé dès cet été afin de permettre les prochaines viabilisations, qui nécessiteront par ailleurs le prolongement et l'ouverture à la circulation dans le courant de l'année 2024 de l'avenue Simone Veil jusqu'à l'échangeur de Kergohal.



Point en mars 2023

- Phases A, B et C1 viabilisées et commercialisées. Les aménagements définitifs ont été réalisés sur les phases A et B. Les logements sont en cours de construction sur C1.
- Phase C2 : en cours de viabilisation et de commercialisation.
- Phases D et E en cours de conception - rendu PRO fin mars 2023.
- Phase D' hors programmation.

Association des entreprises de Kerpont



Depuis 1976, l'association œuvre pour construire un pôle d'activités attractif et adapté aux besoins des entreprises.

Le Pôle d'activités de Kerpont situé de part et d'autre de la RN 165, sur le territoire des communes de Caudan et de Lanester accueille 650 entreprises qui totalisent 9300 emplois. Il est desservi par 20 km de voirie et se caractérise par la mixité de ses activités : Industrie, Commerce, Artisanat, Services et Agriculture.

L'objectif de l'association est simple :

- Travailler à l'amélioration continue de l'environnement direct des entreprises en conjuguant performance économique, écologique et mobilisation sociétale.
- Faire partie intégrante de l'association et ainsi être acteur de la vie du Pôle de Kerpont.
- Créer des synergies, se rassembler pour des projets communs entre entrepreneurs et ainsi bénéficier d'une économie plus dense.

- Être à la une de toutes les informations concernant le Pôle de Kerpont, l'association et les actualités.
- Développer son réseau et participer aux événements du Club d'Affaires Kerpont.

Les actions qui sont engagées répondent aux besoins ressentis des entreprises :

- Poursuivre la réhabilitation foncière du Pôle d'Activités de Kerpont.
- Lui donner des possibilités d'extension pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.
- Repenser les déplacements et améliorer les conditions d'accès à la zone.
- Développer la communication entre les entreprises et avec les collectivités partenaires.
- Promouvoir le Pôle d'Activités de Kerpont comme un des moteurs du développement de l'agglomération.
- Apporter des réponses pertinentes à des besoins spécifiques des entreprises et de leurs salariés.

Association des entreprises de Kerpont - www.kerpont.fr

N'hésitez pas à scanner ce QR code afin d'accéder à l'inscription en ligne



Union des commerçants : succès de la chasse aux œufs

Après un lancement réussi l'an dernier, l'Union des Commerçants de Caudan poursuit ses animations et ses jeux pour le plaisir des Caudanais.

De beaux lots ont déjà été offerts (Puy du Fou, Vallée de Pratmeur, etc.) grâce aux contributions et au dynamisme de la trentaine de commerçants adhérents.

L'union des commerçants de Caudan tient à vous remercier d'être venus si nombreux à la chasse aux œufs du 1^{er} avril, première animation de l'année. D'autres suivront, notamment le 13 juillet organisé conjointement avec la mairie.



Mercredi 22 mars a eu lieu la remise des lots du jeu de Noël. Maxime Diot (Optique Caudan), Cynthia Chanliaux (La Bonne Bouffe) et Géraldine Le Quellec (Atmosp'hair coiffure) entourent Mme Ciliberti, une gagnante du jeu.

Lutte contre le frelon asiatique

Originaire d'Asie, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000. Il a été formellement identifié pour la première fois dans le Lot-et-Garonne en 2004. Cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années, elle a colonisé la quasi-totalité du territoire métropolitain et en 15 ans, elle a été répertoriée dans 9 autres États européens. Depuis 2014, l'ensemble du département du Morbihan est concerné par l'espèce. 2015 marque la mise en place d'un Comité de Pilotage frelon asiatique à l'échelle départementale.

Un redoutable prédateur pour les abeilles

L'insecte est considéré comme une menace pour l'abeille domestique, en plus du danger potentiel qu'il représente pour l'homme. Le frelon asiatique n'a pas de prédateur.

Le frelon asiatique chasse les abeilles pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines nécessaires à la croissance de sa colonie. Pour l'apiculture, les dégâts sont considérables.

Les impacts sur les pollinisateurs sauvages et la biodiversité

L'abeille mellifère n'est pas sa seule source de protéines. Il se nourrit d'abeilles sauvages, de guêpes ainsi que d'autres pollinisateurs tels que les syrphes et les diptères.



Sensibilisation des citoyens et enclenchement d'une dynamique locale

La municipalité a souhaité informer et sensibiliser la population caudanaise sur ce fléau lié à la prolifération grandissante du frelon asiatique.

Samedi 18 mars, la municipalité de Caudan a organisé une conférence sur la lutte contre les frelons asiatiques. Cette matinée était animée par Jean-Luc Bourlieux et Jean-Paul Gueganno du syndicat des apiculteurs du Morbihan.

La problématique du frelon asiatique concerne tout un chacun, du fait de ses impacts sur les abeilles, sur la biodiversité, sur l'agriculture et la pollinisation, sans oublier ses dangers pour les populations.

Mise en place d'un plan d'actions à Caudan : le piégeage de printemps, une méthode incontournable et efficace pour réduire le nombre de nids et protéger les ruchers.

Les deux animateurs de cette matinée ont insisté sur



l'importance du piégeage des fondatrices au printemps. Ce piégeage prévient la formation des nids et permet d'éviter les fortes prédatations observées en été-début d'automne. Il doit être réalisé de manière encadrée.

Avec l'arrivée de l'hiver, la plupart des individus présents dans un nid de frelons asiatiques meurent. Seules les femelles fondatrices survivent.

Un seul nid a la capacité de générer plusieurs centaines de fondatrices. Elles se mettent en hivernage dans des endroits abrités et émergent au début du printemps, vers mi-février, afin de fonder de nouvelles colonies.

La méthode du piégeage de printemps vise à capturer ces fondatrices afin de limiter la multiplication du nombre de nids.

A l'issue des informations transmises par les deux animateurs, les élus ont remis deux pièges à frelons aux piégeurs volontaires qui se sont inscrits pour quadriller au mieux la commune.

Les pièges seront installés au début du printemps pour le piégeage des reines fondatrices et seront restitués aux services techniques de Caudan à l'issue de la période de piégeage.

Les Caudanais intéressés et qui n'étaient pas présents à cette matinée d'informations pourront se faire remettre des pièges à l'accueil des services techniques.

Un comptage des individus capturés sera réalisé à la restitution des pièges en fin de période de piégeage.

Les opérations de piégeages de printemps seront renouvelées les prochaines années.

Destruction des nids

Toute découverte de nid de frelons asiatiques doit être signalée en mairie.

Détruire les nids est une méthode de lutte incontournable contre le frelon asiatique. Mais elle se heurte à un obstacle majeur : la difficulté de détecter les nids. Au plus fort de la prédation du frelon asiatique, en été, les nids sont dissimulés derrière les feuillages des arbres, parfois dans les haies. Ils ne sont découverts qu'à la chute des feuilles lorsque l'activité dans le nid est quasi-nulle, alors qu'il devient moins pertinent de les détruire.

Pour toute intervention sur les nids de frelons asiatiques (uniquement sur Caudan), s'adresser à **M. Gueganno (06 27 86 48 48)**. Les modalités sont précisées sur le site internet de la commune.

Éco pâturage au vallon de Kergoff : un entretien 100% naturel !



Depuis le 30 mars 2023, les promeneurs qui fréquentent le vallon de Kergoff ont pu faire la connaissance des nouveaux locataires sur la partie sud du vallon.

En effet, trois moutons d'Ouessant et trois chèvres ont été installés, à la demande de la commission environnement, par la société « Les Tontons Tondeurs » afin d'entretenir les espaces verts par éco pâturage, sur une surface de 7200 m². Le site retrouve ainsi sa vocation d'origine (avant les années 1970), à savoir une prairie humide.

Outre la mise à disposition des moutons et chèvres, la société s'est aussi chargée de l'installation des clôtures et abris. Les animaux bénéficient également d'une passerelle pour franchir le ruisseau du Plessis qui traverse le vallon.

Les Tontons tondeurs assureront des visites régulières sur le terrain afin de s'assurer du bien-être des animaux.

Deux classes de Caudan ont fait le déplacement au Vallon de Kergoff pour l'arrivée des animaux : une classe de CE1-CE2 de l'école Jules Verne, et une classe de CM1-CM2 de l'école Sainte-Anne. Les enfants ont pu poser leurs questions aux Tontons Tondeurs et noter les consignes à respecter pour le bien-être des animaux, afin de les relayer auprès de leurs camarades.

Si vous rendez visite aux animaux, certaines règles sont en effet à respecter :

- Ne pas les nourrir ;
- Ne pas ouvrir la clôture ;
- Ne pas s'appuyer sur la clôture.

Des panneaux pédagogiques sont d'ailleurs installés sur le site pour donner quelques informations et rappeler ces consignes.

Coût du projet pour la Commune

- Installation des clôtures et équipements : environ 6490 €
- Coût annuel de gestion de l'éco pâturage : 2750 €



L'Outil en Main : une initiation aux métiers manuels

La municipalité souhaite accompagner activement la création d'une association « L'Outil en Main » dont le but repose sur l'initiation des jeunes dès 9 ans aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'arts.

Des ateliers variés

Chaque jeune, inscrit pour l'année scolaire, va s'initier chaque mercredi après-midi, au fil des ateliers, aux différents métiers proposés, avec de vrais outils. Ils seront guidés par des bénévoles, gens de métiers, passionnés, souvent à la retraite. Tous les ateliers seront regroupés dans un lieu unique, qui a été identifié sur la commune par les élus.

Ces ateliers peuvent être très divers : couture, mécanique auto/vélo, coiffure, jardinage/art floral, menuiserie, plomberie, électricité, chaudronnerie, couverture, carreleur, métiers d'arts, métiers de bouche, etc.



L'Outil en Main n'a pas la prétention de former des apprentis. Il s'agit d'une découverte et d'une initiation aux métiers manuels. Son objectif est d'amener des jeunes à découvrir l'intérêt du travail manuel et, qui sait, certains trouveront peut-être là leur voie !

Des bénévoles désireux de transmettre leur savoir-faire

Les bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement de ce projet et nous avons besoin de vous.

Devenir bénévole quelques heures par semaine, ou plus, c'est rejoindre une association de proximité, conviviale et chaleureuse où chacun trouve sa place.



L'Outil en Main
Bretagne

Peut-être avez-vous l'envie de partager votre savoir-faire ou connaissez-vous quelqu'un qui aurait le profil ? Il n'est pas nécessaire d'être un professionnel chevronné, nous cherchons toutes bonnes volontés pour transmettre à nos jeunes ou faire partie du bureau de l'association. Il est également possible de

former un duo de formateurs pour alterner sur l'année lors des ateliers.

Ce projet est créateur de liens intergénérationnels par excellence et chacun aura beaucoup à apprendre de l'autre.

Ce projet peut devenir épanouissant pour les petits comme pour les grands et, pour ça, nous avons besoin de vous ! Si vous avez des questions ou si vous souhaitez participer à ce beau projet, contactez Charlotte Caro, conseillère déléguée à la citoyenneté, par mail à charlotte.caro@caudan.fr

Pour en savoir plus sur le concept de « L'Outil en Main », n'hésitez pas à visiter le site de l'association nationale « L'Outil en Main France » qui fédère l'ensemble des associations locales labellisées « L'outil en main » et aide chaque nouvelle association dans sa création et son suivi : www.loutilenmain.fr

La commune propose deux lieux d'accueil pour les enfants :
L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les 3 à 11 ans et l'Espace jeunes pour les 11-17 ans.

Accueil de loisirs pour les 3-11 ans

Le fonctionnement :

L'ALSH permet aux enfants d'être acteurs de leurs journées, par la diversité des activités qu'il propose.

Les accueils sont organisés par tranches d'âge (3/4 ans, 5 ans, 6/7 ans, 8 ans et plus) afin de respecter au mieux le rythme de chacun.

Les horaires :

- Le mercredi de 7h30 à 19h.
 - Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi aux mêmes horaires.
- Inscription possible à la demi-journée.

Contact : Claire BRINON :
02 97 05 57 07 ou alsh@caudan.fr

Les tarifs :

QF (en euros)	QF ≤ 631		632 ≤ QF ≤ 816		817 ≤ QF ≤ 1298		QF ≥ 1299	
	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR
Journée avec repas 2023	3,82 €	9,43 €	9,42 €	18,84 €	11,14 €	22,28 €	13,11 €	26,22 €
Journée sans repas (uniquement allergiques) 2023	0,85 €	6,53 €	6,52 €	13,04 €	8,15 €	16,30 €	10,16 €	20,32 €
Demi-journée avec repas 2023	3,15 €	8,44 €	8,43 €	16,86 €	9,63 €	19,26 €	10,67 €	21,34 €
Demi-journée sans repas 2023	2,61 €	5,47 €	5,46 €	10,92 €	6,63 €	13,26 €	7,71 €	15,42 €



Espace jeunes pour les 11-17 ans



Le fonctionnement :

L'espace jeunes est un espace d'animation, un lieu de partage et de rencontre pour les jeunes de 11 à 17 ans accompagnés d'animateurs qui proposent des activités variées : ateliers collectifs autour de disciplines sportives et culturelles, de sorties détente et de camps (en été).

Les horaires :

Période scolaire :

- Le mercredi de 12h25 à 18h30, avec la possibilité de manger sur place avec la présence d'un animateur, et d'apporter son repas.
- Le vendredi de 15h30 à 19h.

Période de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi de 9h à 18h, avec la possibilité de manger sur place avec la présence d'un animateur, et d'apporter son repas.
- Les horaires des activités (en fonction du programme) sont de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Contact : 02 97 80 59 28 / 06 15 06 31 18
ou servicejeunesse@caudan.fr

Les tarifs :

QF (en euros)	QF ≤ 631		632 ≤ QF ≤ 816		817 ≤ QF ≤ 1298		QF ≥ 1299	
	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR	CAUDAN	EXTERIEUR
Activités tarif 1	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Accès libre à l'année	7 €	8 €	7 €	8 €	7 €	8 €	7 €	8 €
Activités tarif 2 2023	2,70 €	4,05 €	5,27 €	7,91 €	6,06 €	9,09 €	6,72 €	10,08 €
Activités tarif 3 2023	5,74 €	8,61 €	8,79 €	13,19 €	10,09 €	15,14 €	11,20 €	16,80 €
Activités tarif 4 2023	8,58 €	12,87 €	14,07 €	21,11 €	16,15 €	24,23 €	17,80 €	26,70 €
Sortie concert 2023	21,65 €	32,48 €	23,82 €	35,73 €	25,99 €	38,99 €	28,15 €	42,23 €
Sortie parcs 2023	51,95 €	77,93 €	55,22 €	82,83 €	58,46 €	87,69 €	61,70 €	92,55 €
Camps tarifs 1 2023	78,49 €	117,74 €	87,43 €	131,15 €	100,86 €	151,29 €	110,97 €	166,46 €
Camps tarifs 2 2023	63,90 €	95,85 €	70,62 €	105,93 €	80,71 €	121,07 €	88,55 €	132,83 €

Accueil de loisirs, espace jeunes : des tarifs majorés pour les non-Caudanais

Nos structures sont fréquentées par de nombreux jeunes venus des communes autour de Caudan. Cela représente entre 15 et 20% des effectifs.

Les parents des enfants fréquentant nos structures contribuent à leur fonctionnement à travers la tarification journalière basée sur le quotient familial (exemple pour la tranche la plus élevée avec 13.11€ pour une journée complète à l'accueil de loisirs).

Néanmoins, ces recettes ne sont pas suffisantes pour équilibrer le budget de ces services. La différence est prise en charge par la commune.

C'est donc l'ensemble des Caudanais qui financent ces structures tant en investissement qu'en fonctionnement par les impôts locaux qu'ils paient à la commune.

Aussi, il n'est pas anormal que les parents résidents des communes extérieures paient plus cher que les Caudanais. Les élus de la majorité ont donc décidé, lors des discussions budgétaires de mars 2023, d'augmenter sensiblement les tarifs applicables aux extérieurs pour les porter au double du tarif Caudanais. Il est toujours possible pour les parents concernés d'inscrire leur enfant dans leur commune de résidence.



Zoom sur... Caudan Sport Football



la vie en communauté autour des valeurs du sport.

Il peut compter sur un bon nombre de fidèles bénévoles qui participent à l'encadrement des équipes et au bon fonctionnement des différentes manifestations (lotos etc.), dont le traditionnel tournoi du week-end de la Pentecôte, qui regroupe sur 3 jours plus de 600 jeunes de la couronne lorientaise, en associant les partenaires.

Caudan Sport est né en 1993 de la fusion de la Garde du Menhir de Caudan et de l'amicale laïque de Caudan. Le club a d'abord été présidé pendant de nombreuses années par Jean-François Mainguy, puis par Serge Tanguy, suivi par Yann Audic. Il est actuellement dirigé par un binôme formé par Emmanuel Cornic et Yann Audic.

Le club compte environ 200 licenciés, dès 5 ans jusqu'aux vétérans. Son but est de permettre à chacun de pratiquer sa passion dans une ambiance familiale et conviviale tout en ne négligeant pas son ambition : Caudan Sport a, en effet, connu le niveau ligue il y a quelques années et aspire à le retrouver à l'avenir car la ville de Caudan se doit d'avoir une équipe à ce niveau.

Le club a un rôle social important dans la commune ; en effet, son souhait est d'intégrer, par la pratique du football dès le plus jeune âge, un maximum d'enfants et d'adolescents à

Enfin, le club participe au soutien d'œuvres caritatives en organisant, chaque année, un match au profit de la ligue contre le cancer. L'année dernière, Caudan Sport Football a été le deuxième plus gros donateur du Morbihan (après la course « La Lorientaise ») avec une somme de plus de 22 000 euros. Cette année, il espère battre ce record !

Prochaines manifestations :

- **27-28-29 mai (week-end de la Pentecôte) :** Tournoi des jeunes.
- **Samedi 10 juin :** Match caritatif au profit de la ligue contre le cancer.
- **Samedi 1^{er} juillet :** Journée des 30 ans avec, l'après-midi, rencontres sportives de jeunes et de moins jeunes suivies, le soir, d'un repas et d'une soirée dansante.

Opération "Mouillons le maillot"

Après le succès de la première édition du match caritatif au profit de la ligue contre le cancer et la remise d'un chèque de 22 034 €, le club de **Caudan Sport Football** remet le couvert cette année pour battre ce record !

L'événement aura lieu **le 10 juin 2023 au stade de Kergoff**, avec la participation de l'équipe des vétérans du Stade Rennais.

A 14h, un match réunira des élus, soignants, patients et partenaires.

A 16h, le **match de gala** opposera les vétérans du Stade Rennais à une sélection de vétérans du Morbihan.



Une **grande tombola** avec plus de 150 maillots tous sports confondus est organisée et les tickets sont déjà en vente dans de nombreux commerces de Caudan.

De nombreuses entreprises font également des dons éligibles au mécénat.

Les particuliers peuvent également alimenter la cagnotte à partir de 10€ sur la plateforme Helloasso via le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/caudan-sport/evenements/operation-mouillons-le-maillot> ou en flashant le QR code ci-contre.

Contact :
Olivier Le Rouzic au 06 07 42 43 62.



Agenda



- Lundi 8/05 Cérémonie du 8 mai 1945
- Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29/05..... Caudan Sport Football - Tournoi
- Samedi 3/06 Boule bretonne Caudanaise - Concours quadrettes
- Vendredi 9/06..... APEL - Fête des écoles – Salle des fêtes Kergoff
- Samedi 17/06..... Association Musicale Caudanaise - Concert fin d'année - Salle des fêtes Kergoff
- Lundi 19 et mardi 20/06 Collège St Joseph - Théâtre - Salle des fêtes Kergoff
- Mercredi 21/06 Amicale Laïque - Théâtre - Salle des fêtes Kergoff
- Samedi 24/06..... APEEP - Fête des écoles - Salle des fêtes Kergoff
- Dimanche 25/06..... Club de l'Amitié - Bal - Salle des fêtes Kergoff
- Samedi 1/07 Caudan Sport Football - 30 ans - Salle des fêtes Kergoff
- Samedi 1/07 Boule bretonne Caudanaise - Concours Marcel Le Calvé
- Jeudi 13/07 Feu d'artifice
- Samedi 5/08 Boule bretonne Caudanaise - Concours sur herbe
- Dimanche 6/08 Les Amis du Trescouët - Pardon et troc et puces
- Samedi 26 et dimanche 27/08.. Les Amis de la chapelle Notre Dame De Vérité - Randonnées pédestres/Pardon du Nelhouët
- Samedi 2/09 Comité Pont Youan-Restendrezen - Fête de quartier
- Dimanche 10/09..... Course de caisses à savon
- Samedi 16/09..... Boule bretonne Caudanaise - Concours doublette
- Dimanche 24/09..... Cyclo-randonneurs Caudanais - Rando gravelle et route
- Samedi 30/09..... Boule bretonne Caudanaise - Concours doublettes régionale

Course de caisses à savon : 1ère édition !

La 1^{ère} édition de la course de caisses à savon aura lieu le 10 septembre à partir de 10h. Concurrents, bénévoles, spectateurs, venez nombreux ! En individuel ou en équipe, le départ se fera sur le parking du multi-accueil, rue de Kergoff et l'arrivée aura lieu au terrain de pétanque (ancienne carrière).

Venez participer à cette course ludique et humoristique avec un programme sur la journée qui sera dévoilé ultérieurement. Prochainement, nous communiquerons sur le règlement et quelques conseils vous seront donnés pour construire votre future caisse à savon.

Pour vous inscrire par mail : caisseasavon.caudan@gmail.com ou sur place à l'Esplanade jeunes.



La majorité



LA POSTE : RECHERCHE DE SOLUTIONS EFFICACES OU ILLUSIONS D'UN MONDE DISPARU.

Depuis plusieurs mois, la situation de notre bureau de Poste s'est dégradée. La réduction des horaires d'ouverture et leur non-respect par le groupe La Poste mécontentent fortement ses usagers.

Rien de bien surprenant au regard de ce qui se fait partout en France. Le changement drastique des pratiques (réduction massive du volume de courrier distribué) rend obsolète le maillage territorial des bureaux de Poste. La Poste réduit ses coûts au détriment du service.

Les responsables de la Poste souhaitent réduire à 12h d'ouverture par semaine dès le mois de mars. 12 heures c'est le minimum imposé par une convention nationale. Ce n'est pas une fermeture mais cela y ressemble car 12h/semaine c'est très peu. La préoccupation des élus majoritaires est d'améliorer le service au profit des Caudanais. La proposition de la minorité de réclamer un bureau de plein exercice ouvert 36h par semaine est une illusion. Partout, petites ou grandes villes, la Poste réduit sa présence en ouvrant des Agences Postales Communales ou des relais Poste dans un commerce. La municipalité a choisi de travailler avec la Poste pour améliorer la situation dans l'intérêt des Caudanais.

Pour éviter de tomber à 12h d'ouverture par semaine, la solution qui se dessine est une offre double avec une agence postale installée au sein de la mairie et un relais dans un commerce.

Ce schéma reste à finaliser et sera soumis aux élus du conseil

municipal avant son adoption et son application après l'été.

Le commerce en question est le Tabac-Presses de la rue de la Libération. Il y sera possible de peser et d'affranchir son courrier, d'acheter les produits de La Poste ou d'y déposer ses Colissimo ou Chronopost.

En mairie, il sera également possible d'y réaliser ces opérations mais aussi retirer un colis ou un recommandé. Les opérations financières telles que les retraits, les versements ou les virements seront accessibles auprès du personnel communal habitué à l'accueil du public.

Les horaires de l'agence postale communale restent à définir mais ce sera ouvert le samedi matin. Le Tabac-Presses sera ouvert très largement 7 jours par semaine, tôt le matin et tard le soir.

La Poste rémunérera la commune sur la base d'un agent à mi-temps majoré d'une part variable selon l'activité. Tous les travaux d'aménagement du local communal sont pris en charge par la Poste.

Le local actuellement occupé par la Poste est propriété communale. Il conviendra d'imaginer pour cette réserve foncière un nouvel usage au service des Caudanais.

Ainsi, nous sommes convaincus que la recherche de solutions efficaces est toujours préférable aux combats d'arrière-garde. Le monde évolue et nous devons adapter nos moyens avec toujours la volonté d'améliorer le service tout en préservant les intérêts de la commune.

L'équipe de Vivons Caudan

La minorité

AUGMENTATION DES IMPÔTS, REFUS DU SERVICE « CANTINE A 1 € », AVENIR DE LA POSTE : NOS DESACCORDS AVEC LA MAJORITE.

Nous portons un regard positif sur certains choix d'investissement de la commune, pour l'année en cours, tels les travaux d'isolation des écoles publiques (largement subventionnés par l'état), la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles ou encore la rénovation du quartier de « Pond Youan ». Nous avons aussi des désaccords importants sur des décisions de la majorité. Nous en évoquerons trois récents.

Le premier porte sur l'augmentation des impôts locaux (impôts fonciers, bâti et non-bâti) pour 2023. Les révisions des bases locatives, déterminées par l'état, annoncent 7,1% de progression. La majorité du Conseil Municipal, le 22 mars, a décidé une augmentation de 5% des taux locaux. Les habitants constateront donc une augmentation de 12,1% sur leur feuille d'impôts. Nous considérons que c'est un choix très regrettable, au moment où les difficultés s'accumulent pour de nombreuses familles, dues également à l'inflation et aux coûts très majorés des énergies. Ceci dans une commune où des propriétaires de maison, peuvent avoir de petites ressources. Cette sorte d'insensibilité aux difficultés d'une partie de nos concitoyens se traduit également par un refus d'accès au restaurant scolaire à un prix réduit pour les enfants des familles aux revenus très limités. L'état a, en effet, mis en place une mesure baptisée « Cantine à 1 €. Tarification sociale des cantines ». L'état s'engage à verser aux communes 3 € par repas

servi aux enfants au tarif maximal d'1 €. Encore faut-il qu'il y ait en place une tarification par quotient familial, ce qui est le cas de nombreuses communes, de toutes tendances politiques. La majorité du Conseil s'y oppose malgré nos demandes, depuis de nombreuses années. Une rigidité incohérente puisque tous les autres tarifs des activités communales faisant l'objet d'une aide de la CAF sont soumis, par obligation légale, à des tarifs différenciés. Nous nous sommes heurtés, le 22 mars, à un nouveau refus. Résultat : les enfants des familles à basses ressources (quotient familial à moins de 1000 €), ne pourront pas bénéficier de ce tarif alors même que l'état compenserait le « manque à gagner » communal... Incompréhensible...

Enfin, nous devons marquer notre désaccord sur l'attitude de la commune, qui accepte la fermeture de la Poste, supposée être compensée par la création d'une Agence Postale Locale en mairie. Contrairement à ce qui est affirmé, il n'y a nulle obligation d'accepter la demande de la Poste, puisque le Protocole (que nous pouvons communiquer à chacun) prévoit une procédure qui requiert l'accord préalable du Maire. Nous y voyons un transfert de charges vers la commune et une nouvelle détérioration d'un service public.

Pour nous, ces choix de la majorité desservent l'intérêt général et tournent le dos à une politique d'égalité dont nous avons tant besoin aujourd'hui !

Pascale Audoin, Déborah Defossez, Jean Michel Evanno

Bienvenue

Conscience et Corps

Le cabinet Conscience et Corps, situé au 1 rue du muguet, s'est installé depuis octobre 2022.

Vous pouvez retrouver Séverine Guillien, masso-relaxologue et praticienne en Reiki.

Elle propose des séances pour retrouver l'harmonie et le bien-être en individuel. Elle anime également des séances collectives : cercles de paroles, méditations olfactives avec les huiles essentielles, initiation au massage, séances de relaxation... Pour les entrepreneurs, Séverine organise un café réseaux régulièrement.

Vous pouvez retrouver aussi Marie Moeurs, sophrologue certifiée et spécialisée dans la périnatalité et le cancer. Une séance détente ou un suivi sur une problématique précise ou des séances collectives, n'hésitez pas ! Des événements vous sont souvent proposés.



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Séverine Guillien au 06 87 29 71 06

Marie Moeurs au 06 15 94 17 66

POUR EN SAVOIR PLUS,

rendez-vous sur www.severine-guillien.fr

et www.marie-moeurs.fr

Pratique

Accueil des nouveaux arrivants



Vous venez de vous installer à Caudan ? N'hésitez pas à vous présenter au plus tôt à l'accueil de la mairie. Vous y trouverez diverses informations sur la commune.

De plus, la municipalité organise chaque année un temps de rencontre avec les nouveaux habitants. L'occasion pour M. le Maire et l'équipe municipale de vous souhaiter la bienvenue, d'échanger avec vous sur les services proposés par la ville et de répondre à vos questions afin de faciliter votre intégration sur la commune.

Les personnes ayant spontanément fait la démarche de se faire connaître auprès de la mairie recevront une invitation par courrier.

État Civil

+ **NAISSANCES** du 18 septembre 2022 au 25 février 2023

Le 14 avril 2022	Noah GRÉVELLEC	Le 20 novembre	Nolan ROBERT
Le 18 septembre	Kaylane YOUSOUF	Le 8 décembre	Éléa FERREIRA BAILLON
Le 20 septembre	Louise NARDIN	Le 19 décembre	Diana DE TARADE
Le 23 septembre	Sofia MAO	Le 22 décembre	Jules BONNAND DUVAL
Le 29 septembre	Andrea UY	Le 27 décembre	Agathe LE DRO
Le 3 octobre	Romy LAMEZEC	Le 30 décembre	Arthur LE NOZAHIC
Le 6 octobre	May-Lee LE DIODIC	Le 6 janvier	Manoë BOURNOT SCHER
Le 8 octobre	Aélia KERHERVÉ	Le 14 janvier	Cléa RIDARD
Le 19 octobre	Naël LE TELLIER	Le 22 janvier	Esmée LABAS
Le 22 octobre	Tylio RUEZ	Le 7 février	Soana GUÉHENNEUX
Le 7 novembre	Gabriel COLOMBIES	Le 12 février	Ely LE DOZE
Le 8 novembre	Aïнна RODOT CLOCHEFER	Le 14 février	Léon ROYANT TREGUIER
Le 13 novembre	Livio STOPPANI	Le 16 février	Alessio CUNHA DA SILVA
Le 14 novembre	Rosa GARDY	Le 25 février	Lyana et Keyla LE OUÉ HERSANT
Le 15 novembre	Léo SOUHY		

+ **DÉCÈS** du 15 septembre 2022 au 15 avril 2023

Le 15 septembre	Anne PLÉNIER - 91 ans	Le 29 décembre	Bernard BAULARD - 75 ans
Le 17 septembre	Georges GAUTER - 70 ans	Le 31 décembre	Anne-Marie SIMON Ep. PERRON - 63 ans
Le 23 septembre	Julienne DEBRÉE Vve ROSE - 94 ans	Le 1 ^{er} janvier	Maria ESTEBAN-GALINDO Vve ROBERT - 92 ans
Le 1 ^{er} octobre	Jean LE DREF - 92 ans	Le 5 janvier	Tristan ROUXEL - 37 ans
Le 3 octobre	Monique LE CLANCHE Vve LE GUENNEC - 87 ans	Le 7 janvier	Gisèle DOMALAIN Vve LE MOING - 86 ans
Le 8 octobre	Lucienne DUCLOY - 86 ans	Le 7 janvier	Louis BRANDLI - 86 ans
Le 16 octobre	Georges BROHAN - 82 ans	Le 12 janvier	Hubert SAMSON - 85 ans
Le 18 octobre	Francine DULISCOUËT Vve LE NY - 84 ans	Le 18 janvier	Yannick GUERNEVÉ - 65 ans
Le 21 octobre	Thérèse LANGLE Vve LE BOTMEL - 93 ans	Le 20 janvier	Lucienne GUILLEMOT Vve DEKOCK - 87 ans
Le 27 octobre	Gérard PENRU - 82 ans	Le 22 janvier	Joachim SAINT-AIMÉ - 80 ans
Le 28 octobre	Bernadette KERAUDRAN Vve GUEHO - 94 ans	Le 24 janvier	Gisèle FEY - 68 ans
Le 2 novembre	Lucien LEGUY - 73 ans	Le 27 janvier	Rose NAPOLITANO Vve BEAUMIER - 78 ans
Le 8 novembre	Renée BRÉZULIER - 91 ans	Le 31 janvier	Amédée BARDOUIL - 91 ans
Le 9 novembre	Jean LE BOUÉDEC - 95 ans	Le 31 janvier	Didier HÉMERY - 57 ans
Le 11 novembre	Suzanne POUËDRAS Vve LE OUÉ - 94 ans	Le 1 ^{er} février	Elvelina PENVERNE - 89 ans
Le 14 novembre	Yvonne LE LAN Vve PIERS - 87 ans	Le 3 février	Denise PENCRANE Vve LE FORMAL - 91 ans
Le 19 novembre	Anna GARCIA Vve TERRONES - 84 ans	Le 3 février	Agnès THIERRY Vve LE DIMET - 95 ans
Le 26 novembre	Marie-Laure SIMON Ep. AVRY - 58 ans	Le 12 février	Jeanne CARRÉ Vve LE LANNIER - 86 ans
Le 28 novembre	Françoise CAPITAINE Vve PÉRIGAUD - 97 ans	Le 12 février	Michel COURTET - 72 ans
Le 30 novembre	François LUCAS - 88 ans	Le 17 février	Pierre MARCHAND - 60 ans
Le 3 décembre	Christian GUIGUEN - 76 ans	Le 24 février	André LE BOUDOUIL - 94 ans
Le 3 décembre	Josceline HELLEGOUARCH Ep. LE CONTE - 76 ans	Le 3 mars	Jeanne TRIBOIT Vve CARRIOU - 90 ans
Le 11 décembre	Régine DEWILDE Vve BERGER - 97 ans	Le 5 mars	Patricia LE NY - 55 ans
Le 11 décembre	René LE LESLÉ - 92 ans	Le 7 mars	Emile LE GULUDEC - 88 ans
Le 14 décembre	Marthe JAULIN Vve LORÈS - 83 ans	Le 10 mars	Anne LE ROMANCER Vve LE CLOIREC - 102 ans
Le 16 décembre	Philippe LE FUR - 55 ans	Le 12 mars	Jeanne TANGUY Vve SIMON - 90 ans
Le 19 décembre	Aline LE GUINIO Vve LE GOFF - 84 ans	Le 12 mars	Jean PINOGÉ - 95 ans
Le 19 décembre	José SIMON - 70 ans	Le 13 mars	Jeanne LE BOUDOUIL Vve LE CADET - 86 ans
Le 22 décembre	Marie Thérèse JALLAIS Ep. PRÉTROT - 97 ans	Le 14 mars	Germaine COHAC Ep. DIZÈS - 88 ans
Le 22 décembre	Mireille QUINTIN Ep. NICOLAS - 76 ans	Le 18 mars	Joël SÉVELLEC - 75 ans
Le 24 décembre	Laurice CHAYA Ep. GUIGO - 89 ans	Le 1 ^{er} avril	Emile STANGUENNEC - 93 ans
Le 26 décembre	Aline VASSEUR Ep. LE GARREC - 80 ans	Le 6 avril	Alain JOANNO - 69 ans
Le 26 décembre	André FLÉCHER - 88 ans	Le 11 avril	Alphonsine LIDEC Vve TANGUY - 97 ans
Le 26 décembre	Georges TRÉCANT - 84 ans	Le 13 avril	Albert CORDROCH - 83 ans
Le 29 décembre	Lun YIM - 68 ans	Le 15 avril	Urbain ROBET - 98 ans
Le 29 décembre	Jacques DUBAND - 80 ans	Le 15 avril	Anne VIAUD Vve NICOL - 61 ans



Centenaire du monument aux morts

Dans le cadre du centenaire du monument aux morts de Caudan, des élèves de CM2 de l'école Sainte-Anne ont découvert le monument, à l'occasion d'une visite au cimetière avec Louis Trémeaud, responsable de la Maison du souvenir de Caudan.

Extrait d'un texte écrit par deux élèves.

« Nous nous appelons Lise et Eliott. Nous sommes conseillers municipaux juniors de Caudan.

Le 11 novembre, nous avons participé à la commémoration en mémoire des victimes de la guerre 14-18. On a écouté les discours des élus, on a déposé les fleurs devant le monument aux morts. Pendant la Marseillaise, il y a eu le lever des couleurs.

Un peu plus tard, nous avons partagé cette expérience avec nos camarades de CM2 des classes de Sophie et Marion, accompagnés de M. Trémeaud et Marie-Laure.

Le 28 février, nous sommes allés au cimetière de Caudan pour découvrir ce monument. Il était au départ situé sur le parvis de l'église puis il a été déplacé. Nous avons observé tout en haut la croix de guerre sur laquelle était inscrit « RF », il y avait une épée, un casque de soldat, une branche d'olivier (pour la paix) et une feuille de chêne (pour dire que les soldats étaient solides). On a vu aussi 99 noms de soldats morts pour la France ».



Le monument aux morts a été inauguré le 22 avril 1923. Il se trouvait devant l'ancienne église de Caudan avant son déplacement en 1960 à l'entrée du cimetière, à l'occasion de la reconstruction de l'église détruite par l'armée allemande en 1944.



Le monument à l'entrée du cimetière en 2023

Vœux 2023 : remise des médailles du travail

A l'occasion de la cérémonie des vœux au personnel le 2 février dernier, trois agents communaux ont été mis à l'honneur dans le cadre des médailles du travail. Il s'agit de :

- Jacques Jehanno, responsable du service voirie aux services techniques municipaux : médaille d'or (35 années).
- Bertrand Le Sciellour, responsable du service « environnement et aménagement » aux services techniques municipaux : médaille d'argent (20 années).
- Lisette Guégan, agent hôtelier à l'EHPAD Le Belvédère et retraitée depuis juillet 2022 : médaille d'argent (20 années).

Vie sociale

Mutuelle communale : précisions

La municipalité de Caudan a mis en place une mutuelle communale : la « MBA commune » pour permettre à tous de ne plus renoncer à un soin et gagner en pouvoir d'achat.

La mairie est simplement facilitatrice et met à disposition un local pour que vous puissiez prendre contact pour une étude et des informations. La prise de rendez-vous est possible au 02 99 29 66 00.



CIDFF : trois référentes à votre écoute



La ville de Caudan est engagée depuis 2021 dans la lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes aux côtés des services de l'Etat, du Conseil départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, et diverses associations concernées.

Vous pensez être victime de violences intrafamiliales, conjugales, sexuelles ou sexistes ? Ne vous habituez pas aux intimidations, rabaissements, humiliations, menaces, coups de poing dans les portes...

Dans ces situations, vous n'êtes pas seul(e) : le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) a formé trois référentes pour notre ville : elles vous accueillent, vous écoutent, vous croient, vous soutiennent et vous accompagnent dans vos démarches pour mettre fin aux violences que vous vivez.

Vous pouvez à tout moment contacter :

- Mme Audrey RAULT, agent d'accueil au CCAS : 02 97 80 52 33
- Mme Marie-Pierre LE CHEVILLER, élue en charge du logement : 06 31 30 62 87
- Mme Martine DI GUGLIELMO, élue en charge des affaires sociales : 06 77 93 07 92

Le CIDFF a ouvert un centre d'accueil « l'écoutille » : 21 rue Jules Legrand à Lorient. Tél : 02 97 63 52 36

Recette de Saison

Si vous cherchez des preuves que le printemps a bel et bien commencé, les premières fraises sont un très bon indicateur. Déguster ces délicieux fruits rouges est une belle manière de laisser définitivement l'hiver derrière soi !

La Gariguettes : la reine des fraises précoces

Superstar des marchés dès la fin du mois de mars, la Gariguettes est aujourd'hui l'une des variétés de fraises les plus célèbres.

La gariguettes a d'excellentes qualités gustatives. Elle est juteuse et fondante, sucrée et légèrement acidulée. Elle est très bonne fraîche, mais les plus gourmands peuvent aussi en faire des confitures, des coulis ou encore des glaces !



Mais aujourd'hui, nous vous proposons la recette d'un **gâteau renversé fraises et noix de coco**

Gâteau renversé fraises et noix de coco

PARTS : 8 | PRÉPARATION : 15 min | CUISSON : 35 min | TEMPS TOTAL : 50 min

LES INGRÉDIENTS

- 400 g de fraises Gariguettes
- 30 g de cassonade
- 100 g de sucre en poudre
- 100 g de beurre
- 50 g de noix de coco râpée
- 60 g de farine
- 2 œufs
- 1 cuillère à café de levure chimique
- Copeaux de noix de coco pour la déco

PRÉPARATION

- Préchauffez le four à 180°C
- Lavez les fraises et réservez-en 6 ou 7 pour la déco. Équeutez les autres et coupez-les en deux dans le sens de la hauteur ;
- Beurrez un « moule à manqué » et saupoudrez-le de cassonade ;
- Répartissez les fraises dans le fond en recouvrant bien tout le moule. Mon moule fait 22 cm de diamètre. Je vous conseille 24 centimètres maximum mais pas plus, le gâteau serait trop plat ;
- Fouettez ensemble le beurre et le sucre jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux ;
- Ajoutez les œufs un à un en mélangeant après chaque ajout ;
- Incorporez ensuite la noix de coco râpée, puis la farine et la levure ;
- Recouvrez les fraises avec cette pâte ;
- Enfouez pour 35 minutes ;
- Laissez refroidir avant de démouler ;
- Vous pouvez ensuite décorer le gâteau de copeaux de noix de coco et de fraises entières.

Bon appétit !

A VOS FOURNEAUX

Vous aimez cuisiner des recettes savoureuses et vous aimez les partager ? N'hésitez pas à nous les proposer !

Vous pouvez nous soumettre votre recette par mail à communication@caudan.fr ou la déposer en mairie.

La plus originale paraîtra dans le prochain Caudan Magazine.

